

13.09.2011 - 11:43 Uhr

comparis.ch à propos des primes maladie 2012 - Augmentation moyenne des primes de 3 %

Zürich (ots) -

Remarque : le tableau «Augmentation des primes maladie 2012 par canton» peut être téléchargé en format pdf sur www.presseportal.ch/fr/pm/100003671.

Les primes maladie provisoires pour environ trois quart des assurés ont été divulguées à comparis.ch, le comparateur sur Internet. En analysant ces données, comparis.ch a abouti à une prévision de hausse de 3 % pour l'année à venir. Les écarts entre les différents cantons se révèlent flagrants : avec 7 % et plus, Appenzell Rhodes-Intérieures et le Jura subiront probablement la progression moyenne la plus marquée alors que les cantons du Tessin et de Berne devraient afficher le statu quo.

L'an prochain, les primes maladies enregistreront une accélération modérée par rapport aux exercices précédents. Sur la base des primes provisoires d'environ trois quart des assurés, comparis.ch prévoit un renchérissement de 3 %. Le calcul s'est effectué en fonction du nombre d'assurés par caisse maladie et englobe la totalité des cantons, des tranches d'âge, des niveaux de franchise et des modèles d'assurance, tous les pourcentages étant arrondis à l'unité.

« L'envolée des primes que l'on redoutait en début d'année en raison du nouveau financement des hôpitaux ne s'est pas produite », indique Jonas Grossniklaus, expert en assurance maladie chez comparis.ch. La faible croissance des coûts de la santé au premier semestre semble avoir porté ses fruits. D'après l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ceux-ci n'ont grignoté que 0,7 % au cours de la première moitié de 2011.⁽¹⁾ En outre, cette fois-ci, les caisses maladie n'ont manifestement pas eu à constituer de réserves, contrairement aux deux années précédentes, où les primes avaient littéralement bondi (de 8,6 % en 2010 et de 11,5 % en 2009). Ce relèvement massif des primes s'était avéré nécessaire car, avant cela, les caisses maladie avaient été poussées par l'OFSP, sous la coupe du conseiller fédéral Pascal Couchepin, alors chef du Département fédéral de l'intérieur, à proposer des primes artificiellement basses, ce qui s'était traduit par la nécessité de diminuer les réserves.

Grandes disparités cantonales

Des différences considérables en fonction des cantons se profilent pour 2012 (voir tableau ci-dessous). Les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures (8 %), du Jura (7 %) mais aussi de Fribourg, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Glaris et d'Uri (tous 6 %) seront les plus lésés en termes de primes. En revanche, ces dernières resteront étales, en moyenne, au Tessin et à Berne. Les résidents du canton d'Obwald pourront quant à eux se réjouir d'une progression moyenne anémique de 1 %.

L'ascension fulgurante des primes à Appenzell Rhodes-Intérieures ne crée pas la surprise. En effet, selon l'OFSP, ce canton a connu une croissance des coûts de la santé de plus de 10 % durant le premier semestre de 2011. Qui plus est, il était déjà ressorti des premières estimations de Santéuisse que le nouveau financement des hôpitaux représenterait plutôt un poids pour les habitants d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

La situation est tout autre dans les cantons du Tessin et de Berne, où ce nouveau financement a sans doute contribué au statu quo actuel. Au Tessin, les coûts de la santé auraient même quelque peu reculé au premier semestre, toujours d'après l'OFSP.

Envolée des primes pour les « jeunes adultes »

À l'image de l'année dernière, les primes des assurés entre 18 et 25 ans (appelés communément les « jeunes adultes ») enregistreront à nouveau l'augmentation la plus marquée. En moyenne suisse, ce renchérissement s'élèvera à bien 5 % pour cette tranche d'âge. Jonas Grossniklaus à ce sujet : « En qui concerne les 'jeunes adultes', la hausse des primes ne reflète pas vraiment la croissance des coûts de la santé. Au contraire, il s'agirait là plutôt, tout comme l'année dernière, d'une réduction des rabais que certaines caisses conféraient alors à cette tranche d'âge. »

(1) Source : <http://www.bag.admin.ch/aktuell/00718/01220/index.html?lang=fr&msg-id=40588>

Jonas Grossniklaus
Expert en assurance maladie
Tél. : 044 360 34 00
E-mail : media@comparis.ch
<http://fr.comparis.ch/krankenkassen>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100703790> abgerufen werden.